

Municipalité Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (Québec) G0L 2E0 Téléphone: 418-851-3009 Fax: 418-851-3169

admin@notredamedesneiges.qc.ca

www.notredamedesneiges.qc.ca

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU TERRAIN DE JEUX POUR LES NON-RÉSIDENTS 2019, date limite 10 juin 2019 (clientèle de 5 à 12 ans)



Coordonnées de l'enfant

Nom		Prénom	
Adresse			
Ville		Code postal	
Date de naissance		Âge	

Allergies : _____

Autres : _____

Nom du médecin de famille : _____

Téléphone pour rejoindre médecin : _____

À votre avis, y a-t-il des conditions spéciales que le responsable du terrain de jeux devrait connaître : _____

No d'assurance-maladie : _____

Date d'expiration : _____

Nom de la mère

Tél. (maison) ()	Travail ()	Cellulaire ()
-------------------	-------------	----------------

Courriel : _____

Nom du père

Tél. (maison) ()	Travail ()	Cellulaire ()
-------------------	-------------	----------------

Courriel : _____

Nom du tuteur

Tél. (maison) ()	Travail ()	Cellulaire ()
-------------------	-------------	----------------

En cas d'urgence qui rejoindre

Nom	Lien
-----	------

Tél. (maison) ()	Travail ()	Cellulaire ()
-------------------	-------------	----------------

Nom	Lien
-----	------

Tél. (maison) ()	Travail ()	Cellulaire ()
-------------------	-------------	----------------

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant : _____

Signature du parent : _____ Date : _____

Partie réservée à l'administration

Date de réception: _____ Nº de reçu : _____

TARIFICATION NON-RÉSIDENTS (année 2019)

Cochez la case correspondant à votre choix (38 jours d'ouverture) du 25 juin au 16 août.

SANS SERVICE DE GARDE (camp de jour : 9h à 12h et 13h à 16h)

	Temps complet	À la semaine	Journalier	Montant à payer
1 enfant	248.00 \$ <input type="checkbox"/>	57.00 \$ <input type="checkbox"/>	30.00 \$ <input type="checkbox"/>	\$
2 enfants	450.00 \$ <input type="checkbox"/>	96.00 \$ <input type="checkbox"/>	39.00 \$ <input type="checkbox"/>	
3 enfants	597.00 \$ <input type="checkbox"/>	131.00 \$ <input type="checkbox"/>	50.00 \$ <input type="checkbox"/>	

AVEC SERVICE DE GARDE (7h30 à 9h, 12h à 13h et 16h à 17h30)

	Temps complet	À la semaine	Journalier	Montant à payer
1 enfant	390.00 \$ <input type="checkbox"/>	86.00 \$ <input type="checkbox"/>	38.00 \$ <input type="checkbox"/>	\$
2 enfants	725.00 \$ <input type="checkbox"/>	138.00 \$ <input type="checkbox"/>	54.00 \$ <input type="checkbox"/>	
3 enfants	926.00 \$ <input type="checkbox"/>	203.00 \$ <input type="checkbox"/>	66.00 \$ <input type="checkbox"/>	

Sortie des mardis (50 \$)* : _____ \$

* montant maximum par famille pour un maximum de 3 enfants

Montant total payé : _____ \$

VEUILLEZ COCHER LES JOURS OÙ VOTRE ENFANT SERA PRÉSENT*

Semaine 1		Semaine 2		Semaine 3		Semaine 4	
24 juin FERMÉ	<input type="checkbox"/>	1 juillet FERMÉ	<input type="checkbox"/>	8 juillet	<input type="checkbox"/>	15 juillet	<input type="checkbox"/>
25 juin	<input type="checkbox"/>	2 juillet	<input type="checkbox"/>	9 juillet	<input type="checkbox"/>	16 juillet	<input type="checkbox"/>
26 juin	<input type="checkbox"/>	3 juillet	<input type="checkbox"/>	10 juillet	<input type="checkbox"/>	17 juillet	<input type="checkbox"/>
27 juin	<input type="checkbox"/>	4 juillet	<input type="checkbox"/>	11 juillet	<input type="checkbox"/>	18 juillet	<input type="checkbox"/>
28 juin	<input type="checkbox"/>	5 juillet	<input type="checkbox"/>	12 juillet	<input type="checkbox"/>	19 juillet	<input type="checkbox"/>

Semaine 5		Semaine 6		Semaine 7		Semaine 8	
22 juillet	<input type="checkbox"/>	29 juillet	<input type="checkbox"/>	5 août	<input type="checkbox"/>	12 août	<input type="checkbox"/>
23 juillet	<input type="checkbox"/>	30 juillet	<input type="checkbox"/>	6 août	<input type="checkbox"/>	13 août	<input type="checkbox"/>
24 juillet	<input type="checkbox"/>	31 juillet	<input type="checkbox"/>	7 août	<input type="checkbox"/>	14 août	<input type="checkbox"/>
25 juillet	<input type="checkbox"/>	1er août	<input type="checkbox"/>	8 août	<input type="checkbox"/>	15 août	<input type="checkbox"/>
26 juillet	<input type="checkbox"/>	2 août	<input type="checkbox"/>	9 août	<input type="checkbox"/>	16 août	<input type="checkbox"/>

*Le fait d'inscrire votre enfant ne vous oblige pas à ce qu'il soit présent les jours où il est inscrit. Cependant, il se pourrait que nous offrions les journées où celui-ci sera absent à d'autres enfants.

Nom du répondant pour le reçu d'impôt: _____

Signature du parent : _____ Date : _____

Aux parents,

Partie A Rappel de l'offre de la municipalité à l'égard de la tenue du terrain de jeux pour les jeunes enfants

En 2012, les parents ont exprimé les besoins d'avoir un terrain de jeux dans la municipalité. À cet effet, une rencontre a eu lieu et il a été convenu certaines exigences de la municipalité, voici la plus importante :

Exigences de la municipalité versus les parents d'enfant :

- Que les parents participent à la démarche de suivi du terrain de jeu (avant, pendant et après) et qu'ils siègent sur le **Comité Parents du terrain de jeux**. Nombre de parents déterminer **au minimum à 3.**

En contrepartie, la municipalité s'engage à procéder à l'engagement du personnel, effectuer les demandes de subvention et de commandites, l'administration de la paie, de la formation, de fournir un local et les assurances responsabilité, et ce, pour **une période de 8 semaines**.

Or, nous avons remarqué un essoufflement du côté du Comité Parents. Ainsi, nous vous demandons de nous faire connaître votre intérêt, donc cochez ici-bas. Ceci s'applique aux mamans ou aux papas.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Je suis intéressé(e) à faire partie du Comité Parents | <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> Père |
| <input type="checkbox"/> Je suis intéressé(e) à participer à la préparation du local avant l'ouverture | <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> Père |
| <input type="checkbox"/> Je suis intéressé(e) à participer à la fermeture du local | <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> Père |
| <input type="checkbox"/> Je suis intéressé(e) à aider à la préparation du souper Hot-Dog avant le gala | <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> Père |

Partie B Sondage et Offre de la municipalité afin de combler le vide entre la fin du terrain de jeu et le service de garde scolaire (semaine du 19 août au 23 août 2019)

Le conseil municipal, à coût moindre, offre la possibilité d'inscription optionnelle aux parents en défrayant les salaires deux étudiants pour un 35 hrs/semaine/chacun, et ce, avec le service complet de garde (de 7h30 à 17h30 du lundi au vendredi), par contre, les parents devront combler le vide de l'horaire et assurer le ratio enfant/moniteur adéquat.

Nous désirons connaître votre intérêt, cochez ici-bas. Ceci s'applique aux mamans ou aux papas.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Je suis intéressé(e) à inscrire mon (mes) enfant(s) : (indiquez le nombre : _____) pour un Temps complet (cochez) <input type="checkbox"/> ou par Jour (cochez) <input type="checkbox"/> Combien de jour(s) () | <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> Père |
| <input type="checkbox"/> Je suis intéressé(e) à participer bénévolement pour combler le vide horaire | <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> Père |

Mes disponibilités sont, cochez ici-bas.

Journée	AM	PM	Mère (disponible)	Père (disponible)
Lundi- 19 août	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mardi-20 août	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mercredi-21 août	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jeudi-22 août	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vendredi-23 août	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les coûts d'inscription :

- | | |
|-----------|--|
| 1 enfant | 40 \$ pour la semaine Temps complet / par jour 12 \$ |
| 2 enfants | 70 \$ pour la semaine Temps complet / par jour 15 \$ |
| 3 enfants | 95 \$ pour la semaine Temps complet / par jour 18 \$ |

Note importante : Nous vous tiendrons au courant à propos du sondage de la partie B à savoir le nombre d'inscription et les disponibilités des parents pour l'ouverture du local pendant la semaine du 19 août au 23 août inclusivement.

Administration des médicaments

Chers parents,

Bien que les parents ou le titulaire de l'autorité parentale soient les premiers responsables de l'administration de médicaments à leurs enfants, nous voulons vous informer de la procédure exigée par le terrain de jeux de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges lorsque la santé de votre enfant exige la prise d'un médicament prescrit que vous ne pouvez administrer vous-même durant la journée. Par ailleurs, veuillez noter qu'aucun médicament non prescrit ne sera administré par les employés du terrain de jeux.

En effet, exceptionnellement, lorsque votre enfant doit prendre des médicaments prescrits au terrain de jeux, il est important d'être bien informé puisqu'aucun enfant ne peut être en possession de quelque médicament que ce soit. Ainsi avertis, nous pourrons alors lui donner sa médication de façon adéquate et sécuritaire.

Pour ce faire, il faut que vous nous ayez fourni, dûment rempli et signé, le formulaire ci-joint et remis les médicaments dans des contenants appropriés et bien identifiés par le pharmacien. Vous êtes responsables de nous avertir lorsque le traitement prend fin.

Nous vous rappelons que distribuer un médicament au terrain de jeux demeure une mesure exceptionnelle. Pour éviter de devoir le faire, nous vous demandons, lorsque possible, de faire prescrire à votre enfant un médicament suivant une posologie de 8 à 12 heures. Le médicament peut alors être administré à la maison.

Merci de votre collaboration.

Philippe Massé
Directeur général et secrétaire-trésorier

DEMANDE D'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENT D'ORDONNANCE AU TERRAIN DE JEUX

Nom de l'enfant : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____

Téléphone des parents : Maison : _____ Travail : _____

Nom du médecin prescripteur : _____

Nom du médicament d'ordonnance : _____

Effets secondaires possibles :

Date prescrite : _____

Fréquence et quantité : _____

Période d'administration : du _____ au _____

Directives d'entreposage : _____

Autorisation des parents ou du titulaire de l'autorité parentale

J'autorise le personnel du terrain de jeux de la Municipalité Notre-Dame-des-Neiges à administrer le médicament d'ordonnance selon les directives indiquées du médecin sur ce formulaire de consentement.

Je reconnais que l'administration des médicaments au terrain de jeux constitue une mesure exceptionnelle.

Je dégage la Municipalité Notre-Dame-des-Neiges de toute responsabilité résultant de l'administration des médicaments.

Signature : _____ Date : _____

Acceptation du ou des professionnel(s) responsable(s) de l'administration du médicament

Signature : _____ Date : _____

Signature : _____ Date : _____

AUTORISATION PARENTALE

Nom de l'enfant : _____

Cocher la situation qui s'applique pour chacune des questions.

Autorisation pour le départ de l'enfants à pied ou en vélo

- J'autorise mon enfant à quitter le terrain de jeux à pied ou en vélo à l'heure convenue.
 Non, je n'autorise pas le départ de mon enfant à quitter à pied ou en vélo.

Autorisation pour l'application de crème solaire

- J'autorise le personnel du terrain de jeux à appliquer de la crème solaire à mon enfant.
 Je n'autorise pas le personnel du terrain de jeux à appliquer de la crème solaire à mon enfant.

Autorisation pour prises de photos

Au cours de l'été, les jeunes du terrain de jeux seront photographiés pendant les activités, permettez-vous d'utiliser les photos dans nos différents documents promotionnels ?

Oui

Non

Autorisation soigner mon enfant

J'autorise le responsable du terrain de jeux à prendre les mesures nécessaires pour faire soigner mon enfant (transport à l'urgence, appel au médecin) en cas d'urgence (maladie soudaine, accident, etc.)

Oui

Non

Autorisation de transport en voiture

- Autorisons N'autorisons pas

Autorisation / port du gilet de sauvetage lors de la sortie à la piscine

- Notre enfant doit le porter Notre enfant n'en a pas besoin

Les moniteurs (trices) embauché(s)es par la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges et possédant une automobile et ayant l'autorisation parentale de transporter votre enfant à l'intérieur de leur véhicule automobile pour se rendre à des activités extérieures qui seront prévues dans certains horaires hebdomadiers de la saison estivale.

À votre avis, y a-t-il des conditions spéciales que le(s) responsable(s) du terrain de jeux devrait connaître :

Commentaires :

Signature du parent : _____

Date : _____

Dépôt des demandes d'inscription au terrain de jeux de la Municipalité Notre-Dame-des-Neiges pour l'été 2019 avec ou sans service de garde

(Clientèle visée de 5 à 12 ans)

Seules les demandes d'inscription complètes seront considérées pour les inscriptions des enfants. Les demandes incomplètes seront en suspens tant que tous les documents ne nous seront pas parvenus et aucune priorité ne sera accordée tant que l'inscription ne sera pas complète.

De plus, si vous nous faites parvenir votre demande d'inscription par internet à notre adresse courriel admin@notredamedesneiges.qc.ca nous vous retournerons un courriel d'accusé réception, vous pouvez également nous faire parvenir tous les documents par la poste ou passer en personne au bureau municipal situé 4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles.

Les inscriptions devront être déposées à la Municipalité Notre-Dame-des-Neiges entre 8h30 et 12h et 13h et 16h du lundi au jeudi et le vendredi avant 12h pendant la période d'inscription:

Pour tous : Du 21 mai au 10 juin 2019

(Note advenant un nombre d'inscription trop élevé, la priorité est donnée aux résidents).

Pour être considéré comme étant complète, assurez-vous de joindre :

- Le formulaire d'inscription;
- La demande d'administration de médicament d'ordonnance
- L'autorisation
- Le paiement qui doit être complet et reçu pour le 21 juin 2019
- La page 21 du Guide parent-enfant dûment signée.

Aucun médicament ne sera administré sans que le formulaire requis ait été remis au responsable des terrains de jeux.